



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 16/13  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29 Procurations : 02

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 26 FEV. 2013

Affiché le : 26 FEV. 2013

L'An deux mille treize, le vingt et un février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 février 2013

**PRÉSENTS** : Mmes et M.M., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SALAÜN, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

**PROCURATIONS**

Mme DURAND à Mme AUDIGUIER  
Mme SCHENTONE à Mme MAUREL

**Secrétaire** : M. DENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : PERSONNEL - Création de postes d'Adjoints d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour un meilleur fonctionnement du service Enfance Jeunesse Education, il convient de régulariser la situation d'un certain nombre d'agents et de créer 7 postes d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe rémunérés sur la base de l'échelle 3 dans les conditions suivantes :

Nombres de postes	Grade	Horaire Hebdomadaire
2	Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	28h/35
1	Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	18h/35
1	Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	17h/35
1	Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	10h/35
2	Adjoint d'Animation de 2 <sup>ème</sup> classe	8h/35

Vu l'avis favorable du CTP en date du 18 février 2013.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité  
(2 abstentions : MM. LOUGE et SALAÛN) :**

- De créer 7 postes d'Adjoints d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe dans les conditions indiquées ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 22 février 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

